

## AVIS DE VACANCE DE POSTES

### **Avis de vacance d'un poste de secrétaire médical devant être pourvu au choix**

NOR : SJS0840201V

Un poste de secrétaire médical à pourvoir au choix, conformément aux dispositions de l'article 20-3° du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, est vacant aux hôpitaux de Lannemezan (Hautes-Pyrénées).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de services publics.

Les demandes doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à M. le directeur, hôpitaux, 644, route de Toulouse, BP 167, 65308 Lannemezan Cedex, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*.